

République Française
Département des Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION N° 2023 - 036
De LA COMMUNE DE RÉOTIER

Séance du 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois

Et le vingt-deux septembre

A 19 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 08

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Damien GANDELLI.

Excusés : Joël GAUTHIER, Mariette PIOVESAN

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : *Demande de Subvention – Travaux exceptionnels de Voirie Communale.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil Départemental des Hautes-Alpes a alloué une enveloppe supplémentaire pour des travaux exceptionnels de voirie communale 2023.

Le Coût de cette opération s'élève à : **40 000.00 € HT**

Après délibération, le Conseil Municipal : **08 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire
- **Décide** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de travaux exceptionnels de voirie communale 2023 à hauteur de 50 % pour effectuer les travaux de scarification et de revêtement.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT.

